

A RECOPIER

INTERNET et le COPYRIGHT

JE RETIENS

En France, c'est le Code de la propriété intellectuelle qui s'applique.

Toute création (_____) a désormais ses droits protégés dès le moment où elle est écrite ou produite.

Le fait qu'une création soit _____ ne lui ôte pas le copyright pour autant.

Rien de ce qu'on trouve sur le Web n'appartient au domaine public ! Ce qu'il faut, c'est l'accord de l'auteur.
Seule exception : une œuvre peut être "conçédée au domaine public" (_____) - l'auteur perdant alors tout droit, mais cela doit être clairement indiqué.

L'exception s'applique donc aux commentaires, parodies ou études diverses sur une oeuvre publiée. Ex. : on a le droit de reproduire un article de journal pour le critiquer, mais pas pour le livrer tel quel .

La loi ne prévoit rien pour l'instant en matière de copyright dans le cas de _____ vers une page sans l'accord de son auteur.

En résumé : De nos jours, presque toutes les choses sont protégées par le copyright au moment où elles sont créées et publiées, et aucune notification n'est exigée.

Chercher sur Internet la signification des 3 lettres G.P.L. :

G : _____ P : _____ L : _____